

FIDA : Fonds International pour le développement Agricole

FNIAP : Fonds des Nations Unies pour les Actions en matière de Population

FAS : Fonds de Soutien à l'Action Sociale

GARE : Grossesse à Risque Elevé

GES : Groupe d'Action pour la Justice et l'Equité Sociale

GABS : Groupe de Recherche et d'Action pour le Bien-être Social

Unité d'Information Educationnelle
UNIFEM : Unité d'Information Educationnelle de la Femme

LNB : Loterie Nationale du Bénin

MAR : Maternité à Moindre Risque

MPSCF : Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine

MPSE : Ministère de la protection Sociale et de la famille

ORTB : Office de la Radio Télévision du Bénin

ONEP : Operation Nationale d'Evaluation des Programmes de R

PAGER : Programme d'Appui aux Activités Génératrices de Re

PADSA : Programme d'Appui au Développement du Secteur A

PADME : Programme d'Appui au Développement des Micro En

Petites et Moyennes Entreprises : **SPME** : Programme d'Appui

PNCD : Programme des Nations

PROMIC : Programme des Micro

PROU : Programme de Promotion des

mmunication et

PACIPE : Programme Régional d'Assistance technique
à l'Information sur la Protection de l'Environnement

PAZHC : Programme d'Aménagement des Zones Rurales

PAE : Plan d'Action Environnemental

PF : Planification Familiale

PNPF : Politique Nationale de Promotion de la Fertilité

cc. FEMMES ONG ET ASSOCIATIONS

REFOYGA : Réseau de l'Intégrité

Assistance au Développement

SNV : Association Néerlandaise

Adolescents et des Jeunes.....

SR-AJ : Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes

SBC : Services à Base Communautaire

SS : Statistiques Sanitaires

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : United State Agency for International Development

APERÇU GENERAL

Le présent rapport fait une évaluation de la mise en œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing au Bénin.

La méthodologie adoptée pour la préparation du rapport est la suivante:

Un noyau technique composé de dix experts, spécialistes émanant de quelques Ministères et ONG, a été commis pour préparer une version préliminaire à partir d'une documentation élaborée et des rapports sectoriels. Il s'agit entre autres :

- du Rapport national sur le développement humain durable 1998 qui porte essentiellement

sur la promotion de la femme au Bénin. PNUD, 1998.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

sur la condition féminine

des Conférences Internationales au Bénin

et des Conférences Internationales au Bénin

sur la promotion de la femme au Bénin. PNUD, 1998.

et du Rapport de l'Opération Nationale d'Évaluation de la Condition Féminine

sur la condition féminine

des Conférences Internationales au Bénin

et des Conférences Internationales au Bénin

Introduction

Depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (1985), de nombreux rapports ont été écrits et publiés au niveau mondial et des mesures ont été prises en vue de parvenir à un meilleur équilibre de la situation des femmes en rapport avec celle des hommes.

niveau des revenus de la femme. L'évaluation portera également sur les actions prévues par le Programme d'action du Gouvernement et sur toutes autres actions menées par la société civile.

Ainsi, le rapport s'articulera autour des points suivants :

- 1 - Mécanismes institutionnels
- 2 - Statut juridique et social
- 3 - Education, santé et planification familiale
- 4 - Promotion économique et sociale
- 5 - Services sociaux et familiaux

homme et la femme soit reconnu par les textes de lois et sont plus accentuées en ce qui concerne

Bien que le principe d'égalité de la loi, les disparités persistent dans les instances de décision.

à Beijing en septembre 1995, le gouvernement du Bénin a adopté la déclaration de principes et la définition d'un cadre juridique.

Après la Conférence Mondiale sur le Développement et le Statut Social de la Femme

suivants :

1.1 - Les objectifs

Les objectifs intermédiaires

égalité de l'emploi ;

- Promouvoir l'égalité de sexes au

postes de responsabilité aussi bien dans les institutions

publiques que privées

Agence Nationale de Promotion de la femme.

- Elaborer un avant-projet

tes.

1.2 - Les stratégies et actions

Les actions entreprises visent la création ou le renforcement des lois et mécanismes

aux
à son actif, une part importante des mesures incitatives pour

gouvernement afin de promouvoir la femme

il faut comprendre la ratification des instruments internationaux en faveur de la femme. Il s'agit notamment de :

C'est dans

la convention concernant l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre féminine et la main d'œuvre masculine adoptée par ordonnance N° 16 du 07 mars 1968 ;

le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 12 décembre 1966 et entré en vigueur le 11 mars 1992 ;

la convention sur le consentement au mariage, l'enregistrement du mariage adoptée par le Bénin le 15 octobre 1995 ;

la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ratifiée le 12 mars 1997 et

mars 1992.

ouverture qui a mobilisé la société civile et favorisé l'émergence des associations et ONG féminines.

Toujours soucieux de garantir l'égalité entre l'homme et la femme, la Constitution du 11 décembre 1990 a repris ce principe en son article 26.

Différentes rencontres internationales ont mobilisé la femme sur les problèmes qui les concernent. Il s'agit notamment de :

- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en Egypte en septembre 1994 ;
- la 5^{ème} Conférence Régionale Africaine sur la femme tenue à Dakar au Sénégal en novembre 1994 ;

Après Beijing, il a été créé en 1996 une Direction de la Condition Féminine (DCF) au sein du Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition féminine. Ensuite il y a eu en mai 1998 la création d'un Ministère de la Protection Sociale et de la Condition féminine (MPSCF) qui, à pris en juin 1999 la dénomination de Ministère Sociale et de la Famille (MPSF).

Dans ce Ministère, il y a des directions techniques qui s'occupent de aspects spécifiques tels que la formation, le statut juridique de la femme, l'information et la communication (IEC), la promotion économique.

Au niveau du Ministère du Développement rural, il a été mis sur pied un suivi du plan d'action de Beijing sur le secteur rural.

Il convient de noter que la DCF et le MPSF ont hérité des acquis de la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au Développement (CNIFD) mise en place dans le cadre des travaux préparatoires de la participation du Bénin à la Conférence

Outre les ONG nationales qui aident à la promotion de la femme et comme le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur les Femmes et des enfants section du Bénin (CI-AF/Bénin), l'Association des Femmes du Bénin (AFB), le Groupe d'action pour la Justice et l'Égalité Sociale (GAJES) et le Mouvement des Femmes du Bénin (MFB).

3 - Difficultés

Les principales difficultés se résument comme suit :

La faible adhésion des décideurs aux actions en faveur de la femme et la lenteur administrative constituent un facteur de blocage au niveau des décideurs.

... les obstacles juridiques ne sont pas les seuls à constituer un obstacle à l'égalité acquis dans la constitution du 11 décembre 1990.

Faisons remarquer que, certaines pratiques coutumières perdurent et constituent un blocage pour l'épanouissement socio-économique et culturel de la femme.

L'insuffisance des ressources humaines et financières, la non-prise en compte de la femme constituent aussi un handicap pour la mise en œuvre des programmes.

1.4 - Perspectives

En termes de perspectives, le Gouvernement envisage de :

- apporter tout l'appui nécessaire au nouveau Ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité en vue de le doter de moyens humains, matériels et financiers ;

- élaborer, adopter et mettre en œuvre de la politique nationale de la femme ainsi que du plan d'action national.

10 - STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL DE LA FEMME

2.1 - Violence à l'égard de la femme :

Malgré la ratification des instruments internationaux, le statut juridique de la femme

constitue un obstacle à l'épanouissement de la femme sur les plans juridique et social.

Malgré, les femmes sont victimes de crimes tels que :

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

- la loi du 31 juillet 1970 réprimant l'adultère

centres d'aide juridique reçoivent environ 7.000 usagers par an, selon les statistiques produites par l'AFJB.

Il existe aussi des centres d'accueil animés par les religieux pour les victimes du mariage forcé. Dans ces centres, les jeunes filles victimes et leurs parents sont sensibilisés aux

inconvénients du mariage forcé. Les victimes reçoivent l'aide nécessaire pour leur insertion dans la vie active.

2.2 - Droits de la personne humaine

En ce qui concerne les droits de la personne humaine, l'objectif est d'assurer l'égalité de l'homme et de la femme en droit et en fait, dans le domaine de l'éducation et de l'emploi.

l'objectif fixé est d'assurer l'égalité des sexes dans le

Le projet de loi sur les dispositions applicables prévues dans le code de l'Etat, et le projet du code des personnes et de la famille en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes.

L'Etat met en œuvre avec l'appui de l'UNICEF le projet Droit des Filles et des Femmes qui vise à promouvoir les droits de la personne humaine par le plaidoyer, la formation, l'alphabétisation et l'emploi de crédit. Des émissions radiophoniques, par exemple l'émission « Parole aux femmes » à la Radio Bénin et « Atchakpodi » sur

2.3 - Prise de décision

L'objectif au niveau de la prise de décision est d'assurer la responsabilité aussi bien dans les institutions publiques que dans les entreprises.

pour les femmes à des postes de responsabilité.

vingt-trois (83) députés. Au sein du Gouvernement, la proportion des femmes est de 14,1%.

En 1997, elles représentent 14,1% des membres du Conseil National de la République.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

Le Gouvernement en compte deux (2) femmes sur dix (10) membres. Dans la fonction publique, la proportion est de 26,7%.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On compte également des femmes dans les services techniques dans les ministères et entreprises publiques.

On dénombre aussi plusieurs ONG et Associations dirigées par les femmes.

En outre, les femmes prennent de plus en plus conscience de leur rôle à jouer.

2.4 – Difficultés et perspectives

La lenteur administrative et pour être précis la lenteur dans la procédure d'adoption

de la loi relative au statut des étrangers en Belgique, sont des facteurs

qui handicapent le plein épanouissement. Il s'agit notamment :

- des conditions socio-culturelles

- du faible niveau de formation des femmes

- du fort taux d'analphabétisme de la femme

- de la surcharge des activités domestiques

ONG et les partenaires pour faire comprendre à tous les acteurs (parents d'élèves, enseignants et filles) la nécessité de scolariser également les filles et leurs responsabilités dans le domaine.

A cet effet, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche a créé un service de la promotion de la scolarisation des filles. Il a également mis sur pied un conseil national pour la promotion de la scolarisation des filles composé des acteurs du secteur public et des partenaires aussi bien au niveau central que décentralisé.

taux de scolarisation des filles. Le taux brut de scolarisation est passé en effet de 59,71 % en 1994 à 79,54 % en 1998 pour les filles et de 66,11 % en 1994 à 89,03 % en 1998 pour les garçons.

Améliorés. C'est ainsi qu'il a été créé six (06) lycées techniques nouveaux et quatre réhabilités).

professionnelle a été mis en place. Les structures de formation professionnelle ont été réhabilitées.

ainsi, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 80,8 % en 1992 à 70,8 % en 1998 selon l'enquête démographique et de santé (EDSB).

Un accent particulier est mis sur l'enseignement technique et professionnel, la deuxième priorité du gouvernement après l'enseignement primaire.

Il y a eu dans cette perspective, la création de nouveaux lycées techniques et de formation professionnelle avec de nouvelles filières.

Il faut signaler que plusieurs ONG et partenaires au développement appuient le gouvernement dans le domaine de l'éducation. Mentionnons notamment les actions de l'United State Agency for International Développement (USAID), de la Banque Mondiale, de l'UNICEF etc.

3.1.3 - Résultats obtenus :

- Toutes ces actions ont permis d'améliorer le taux de scolarisation qui est passé en effet de 79,54 % en 1994 à 91,03 % en 1998.
- Les équipements et infrastructures des lycées techniques et des centres de foyers de jeunes filles du secondaire (CJF) ont été réhabilités.

De plus, un programme d'alphabétisation a été mis en place. Ainsi, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 80,8 % en 1992 à 70,8 % en 1998 selon l'enquête démographique et de santé (EDSB).

- Un accent particulier est mis sur l'enseignement technique et professionnel, la deuxième priorité du gouvernement après l'enseignement primaire.
- Il y a eu dans cette perspective, la création de nouveaux lycées techniques et de formation professionnelle avec de nouvelles filières.
- Il faut signaler que plusieurs ONG et partenaires au développement appuient le gouvernement dans le domaine de l'éducation. Mentionnons notamment les actions de l'United State Agency for International Développement (USAID), de la Banque Mondiale, de l'UNICEF etc.

3.1.4 - Difficultés

Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'éducation sont d'ordre socio-culturelles, des causes de la pauvreté, les coûts directs et indirects de l'éducation, l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel enseignant, l'insuffisance de matériel pédagogique et la mauvaise répartition des ressources humaines.

3.1.5 - Perspectives

Dans le domaine de l'éducation, l'ambition est de porter le taux de scolarisation des filles à 60 % en l'an 2000 et de réduire le taux d'analphabétisme des femmes de 50 % d'ici à l'an 2015. Le renforcement des écoles professionnelles, le recrutement et la formation continue des enseignants, la construction et/ou la réhabilitation et l'équipement des écoles se poursuivront.

3.2 - SANTE

3.2.1 - Objectifs

Dans le domaine de la santé, les objectifs du Bénin se présentent comme suit :
- l'espérance de vie à la naissance de 54 ans en 1992 à 65 ans en 2016 ;
- fécondité responsable, réduire les maternités précoces et non désirées, promouvoir l'équipement des services en médicaments d'urgence, la formation et l'équipement des agents de santé en matière de reproduction ;
- planification familiale (PF) en vue d'une sexualité responsable et améliorer le taux de planification familiale (PF) en le portant de 2 % à 40 % en 2016 ;

Initiatives ont été prises en vue de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de santé.
Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

3.2.3 - Résultats obtenus

Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

Il faut aussi mentionner la mise en œuvre des projets comme le projet Mères et Enfants (MME), le projet intégré de Santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet intégré de santé de la Femme et de l'Enfant (PISFE), le projet de planification familiale (PF) pour une jeunesse épanouie dans l'Atacora.

¹ Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998

² Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1996

³ 1^{re} Enquête Démographique et de Santé (EDS1), 1996

⁴ Statistiques Sanitaires (SS) Bénin, éd. 1998

La prévalence contraceptive est passée de 2,5% en 1994 à 4,3 en 1997⁷ (SS). Les chefs lieux de Département (6) et deux campus (2) universitaires disposent des services de santé de

Les consultations prénatales sont passées de 70% en 1994 à 77,8% en 1996. Le pourcentage des accouchements assistés est passé de 51,99% en 1994 à 57,7% en 1997 (SS)⁸.

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 498 pour 100 000 naissances vivantes en 1996 (EDS) à 221 pour 100 000 naissances vivantes en 1997⁹ (SS). Quant au taux de mortalité infantile, il est passé de 114 pour mille en 1991 à 94 pour mille en 1996¹⁰.

3.2.4 - Difficultés

Elles sont liées à la pauvreté, à l'insuffisance du personnel, au dysfonctionnement de certains comités, à la faible adhésion de la communauté aux programmes, à la persistance des barrières socioculturelles et juridiques et enfin à la mobilisation des ressources financières.

3.2.5 - Perspectives

Dans le domaine de la santé, la réhabilitation des infrastructures va se poursuivre ainsi que la formation et le recyclage des agents de santé. Il est également prévu une intensification des activités de IEC. L'intégration des activités de PF sera étendu à tous les services de santé.

3.3 - PETITE FILLE

3.3.1 - Objectifs

Quant à la petite fille, le gouvernement a décidé de prendre des lois interdisant l'exploitation économique des enfants et toutes formes de maltraitance sur les enfants. Il a également opté pour l'amélioration des revenus de la femme comme moyen de promouvoir la condition de la petite fille.

3.3.2 - Stratégies et actions

Dans ce cadre, il y a eu l'octroi des crédits et d'équipement aux femmes. L'élaboration de l'Avant-projet de la Politique Nationale de Promotion de la Femme, la création d'une cellule « Enfant en situation difficile, l'élaboration et la mise en œuvre du projet « Dr Filles et des Femmes », la création de Centre de formation intégrée des filles des écoles non scolarisées, la vulgarisation des droits de l'enfant. Toutes ces actions sont appuyées par les ONG et les partenaires au développement.

⁸ *Statistiques Sanitaires (SS) Réun. 44 1008*

¹⁰ *1^{ère} Enquête Démographique et de Santé (EDS), 1996*

Toutes ces actions ont permis de réduire le maltraitance des enfants, le trafic et le placement des petites filles, l'installation d'une ligne téléphonique (16) pour

3.3.4 - Difficultés

Elle a également des difficultés pour mobiliser des ressources financières.

3.3.5 - Perspectives

Le projet de loi sur les placements des enfants, concernant la petite enfance, a fait et appliquera la convention sur les droits et devoirs des enfants à l'intérieur du territoire national.

ROLE DE LA FEMME ET

IV - PROMOTION EC

4.1 - PROMOTION ECONOMIQUE DE LA FEMME

En œuvre : Avant l'historique conférence de Beijing, des actions et initiatives étaient surtout au niveau des structures gouvernementales avec appui international. On citera par exemple les actions de soutien :

de l'Institut National de la Femme pour la lutte contre la pauvreté ;

du Ministère chargé des Affaires Sociales dans le cadre du développement à travers les centres de promotion sociale ;

du Ministère du Développement Rural avec le soutien du Service National de la Femme dans le Développement Agricole ;

respectivement en 1982 et en 1985.

- créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la réalisation des droits

- développer des conditions favorables à l'accès des femmes à

ctions

4.2.2 - Les Stra

l'accélération de la mise en œuvre d'une politique nationale de l'environnement et la vulgarisation et la mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental (PAE)

- renforcement du cadre institutionnel pour les différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion de l'environnement;
- amélioration des conditions de la femme en tant que principale utilisatrice des ressources forestières;
- le développement des programmes d'EC sur l'environnement.

4.2.3 - Les résultats

la prise de conscience progressive des femmes sur les problèmes environnementaux et une meilleure adoption des normes de préservation de l'environnement;

la représentation significative des femmes au sein des comités de gestion des projets et programmes environnementaux conformément à l'accord sur le développement durable entre le Bénin et les Pays-Bas signé en 1994 et qui prescrit le principe de la participation des femmes à la mise en œuvre dudit accord;

l'élaboration du programme « Femmes et Forêt »

Au plan institutionnel, on cite :

- la mise en œuvre du programme régional d'assistance technique à la communication et à l'information sur la protection de l'environnement (PACIPE) en 1996;
- la création de l'Agence béninoise pour l'environnement (ABE) en 1995 soit un an après le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) en 1994 et leur renforcement pour faire face au mieux à l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes;
- la mise en œuvre du Projet d'aménagement des zones humides (PAZH);
- l'adoption de la politique nationale de l'habitat;
- l'élaboration d'un agenda 21 national.

4 - Les Difficultés

Au nombre des difficultés rencontrées, on peut citer :

- l'insuffisance de ressources pour la vulgarisation du plan d'action environnemental;
- le retard accusé dans la mise en œuvre des politiques de développement et de gestion de l'environnement;
- l'absence d'une étude d'impact environnemental dans la conception des projets de

l'absence de disponibilité des terres pour les forêts et vue du repos

Il s'agit de

re appropriation de la gestion des points environnementaux par les différentes politiques

le développement des programmes et de gestion de l'environnement
élaborer et mettre en application un code d'urbanisme

V- PLAIDOYER MOBILISATION SOCIALE ET CONFLITS ARMES

Mobilisation sociale

5.1 - PLAIDOYER ET

Le mouvement social sera considéré comme les activités de plaidoyer et de

la Déclaration de Politique de Population (1926) se fixe comme objectif entre autres, les contributions favorables à la pleine participation des femmes au processus de développement et à la réalisation des fruits qui en découlent.

5.1.1 - Les Objec

l'émancipation de la femme en la débarrassant des contraintes

et l'éducation de la femme ;

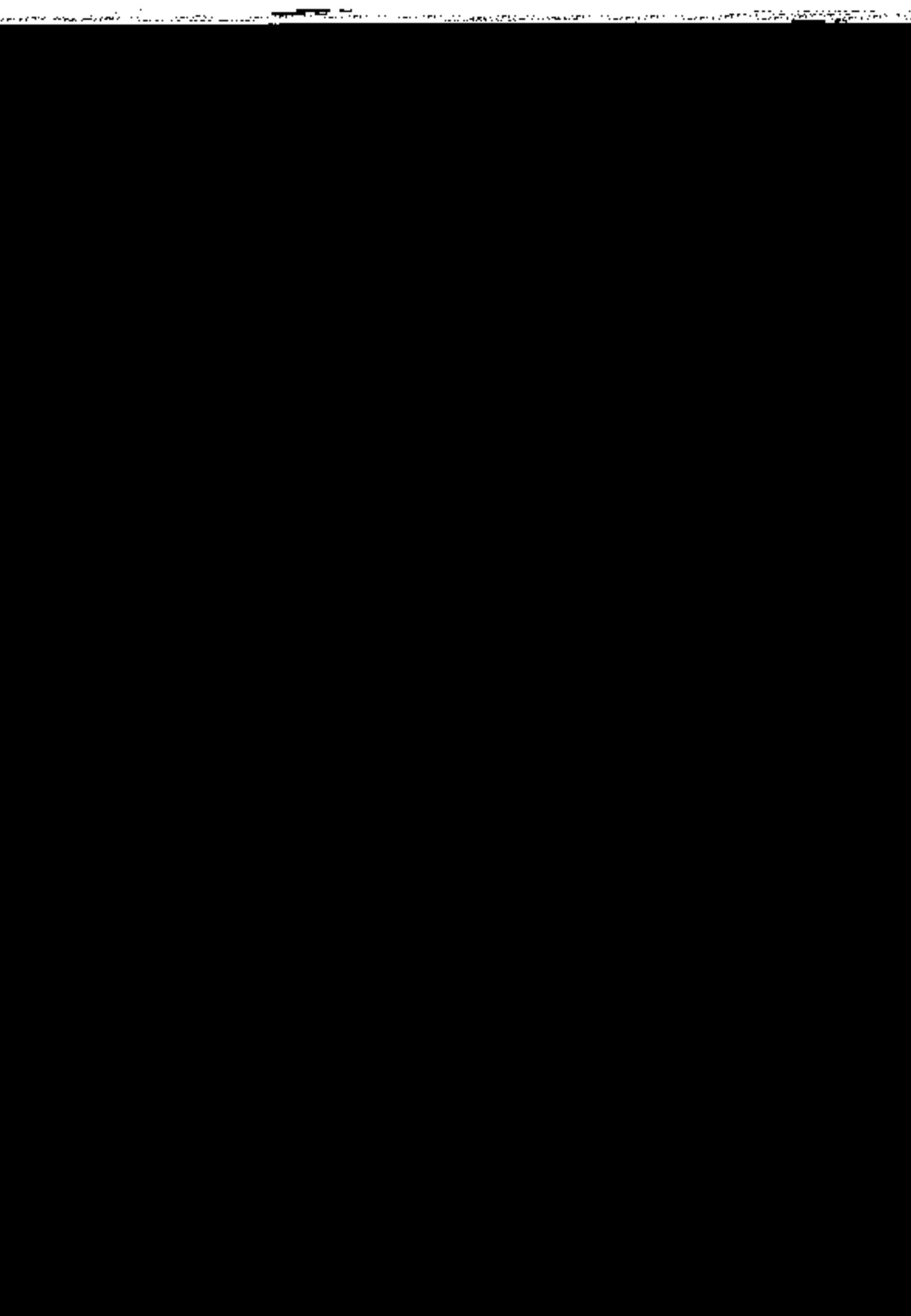
et soutien des associations de promotion féminine ;

le rôle de la femme affective du Code des personnes et de la famille ;

opportunités de la participation des femmes à la gestion de la cité ;

l'accroissement des mesures d'incitation à la scolarisation des filles ;

l'encouragement et soutien aux structures d'apprentissage fonctionnelle.



Africare, le Deutsch Entwicklungsdienst (DED), la Coopération danoise (DANIDA), la Fondation Konrad Adenauer pour ne citer que celles là.

5.1.3 - Résultats des actions menées

Les actions menées ont permis d'élever quelque peu la conscience des lois des chefs traditionnels et religieux, des chefs des partis politiques et autres leaders d'opinion produits des réunions.

De même, plusieurs projets de lois sur les questions de développement ont été soumis à l'examen des parlementaires particulièrement des lois visant l'amélioration de la condition de la femme.

Les activités de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des filles ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles qui est passé de 46,8% en 1994 à 59,1% en 1998.

Les activités de plaidoyer menées en matière de santé de la reproduction ont favorisé une plus grande fréquentation des centres de santé et des cliniques de planification familiale.

La marche effectuée par les lois en faveur de la planification familiale a été une sortie inédite ainsi que la participation de la population et à la classe politique nationale du résultat bénéfique des lois dans la réflexion et la lutte contre la pauvreté peut avoir sur les problèmes de développement.

En collaboration avec les ONG, les Associations à but non lucratif et la Société civile en général, les lois ont assuré un bon relais des messages sur les problèmes des femmes.

5.1.4 - Conclusions

Il s'agit notamment de :
- l'absence de l'activité de Plaidoyer qui requiert des aptitudes particulières ;

- l'absence de certains décideurs à la sensibilisation sur la nécessité d'adopter des lois pour lutter contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ;

- l'absence de la prise en compte des pesanteurs sociologiques ;

- l'absence d'une stratégie coordonnée de Plaidoyer ;

- L'insuffisance des ressources humaines et des moyens matériels et financiers.

5.1.5 - Perspectives

- L'intensification des activités de sensibilisation par une implication plus active des médias sur les problèmes des femmes.
- L'intensification des activités de Plaidoyer en direction des parlementaires, chefs coutumiers et religieux, responsables politiques et administratifs.
- Une meilleure organisation des ONG intervenant dans les activités de promotion de la femme.

5.2 - CONFLITS ARMES

La paix est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de développement. Malheureusement, des conflits subsistent dans bien des régions du monde.

Les agressions et les p... Les femmes dans tous les...
 Aujourd'hui, la paix est devenue presque une...
 dentree rare. Aussi, le B...
 La spécificité de notre...
 pays fait que, depuis c...
 conflits

Le Bénin est parvenu à tout prix les conflits armés et...

L'objectif du G...

de préserver la paix,

5.2.1 - Stratégies et...

enées

consistent essentiellement en l'organisation de campagnes...
 à l'approche des échéances électorales pour la préservation...
 la paix. A ces occasions, les média, les artistes et les ONG sont misés suffisamment à...
 distribution.

Les actions

d'information et de s...

Il y a également des campagnes d'information à l'endroit des partis politiques...

En outre, le Bénin accueille des réfugiés de certains pays comme le Nigéria, le Togo, République Démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville, le Burundi et le Rwanda.

De 1995 à 1999, le Bénin a orga...
 le 1999) et une élection présidentielle en mars 1996. Toutes ces échéances électorales se sont...
 déroulées sans aucun acte de violence grave.

Il y a une cohabitation pacifique entre les peuples. Toute situation sociale tendant à dégénérer en crise est rapidement circonscrite grâce aux actions spontanées et promptes de bien des autorités gouvernementales que de la société civile. C'est le cas des conflits de

ANNEXES

Pour s'assurer de la réalisation de

II.

activités

- Poursuivre le Plaidoyer pour l'adoption de la législation
- Poursuivre les activités de sensibilisation de base en vue de clarifier les perceptions

Suivre des

violence sexuelle dans

sempres

des

Mettre en œuvre des programmes de courriels et de réadaptation de violence à l'intention de leurs victimes d'inceste.

Renforcer la coopération nationale et internationale en vue d'élargir les réseaux de aide des femmes.

Créer des structures d'accueil à l'intention des veuves et des orphelins.

Revenir à celles - à

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

<p>responsabilité dans les instances publiques et privées.</p> <p>Promouvoir l'instruction et l'éducation de la femme.</p>	<p>promotion des filles</p> <p>13e FO, prix aux Nations Unies, 1998.</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>
<p>Promouvoir les femmes au niveau des organes de décision (Groupements, villageois, structures communautaires globalement).</p> <p>Efforts de promotion que la formation professionnelle.</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>
<p>2- Donner que les femmes participent à l'exercice de la décision et des</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>
<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>
<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>
<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>
<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>	<p>Union africaine</p> <p>Union africaine</p>

MECANISMES INSTITUTIONNELS

1- Créer un rapport récurrent au niveau régional

Promouvoir l'instruction et l'éducation de la femme.

Améliorer le niveau de revenu de la femme

DCF en 1966, le Centre de MFSCF en 1978. Mise en place de Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Un ministère est créé pour la promotion de la femme.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

La loi sur la responsabilité de la femme a été promulguée en 1978. Elle vise à améliorer le statut de la femme dans la société.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Le Centre de MFSCF a été créé en 1978. Le Centre de suivi B. 1973 et le Centre de planification de la santé en 1974.

Doter le MFSCF des moyens financiers, humains et matériel pour coordonner toutes les actions en faveur de la femme.

- Il n'existe pas
 - d'une méthode
 - de diffusion
 - des

Quantifier et évaluer
 les

Il de la femme

re sur le statut de

en en chiffre en

- Tables de
- Recensement
- Femmes
- Femmes

- analyser avant toute
 - de la situation
 - de la situation

- la formation
 - des
 - des
 - des

- Mesurer
 - le
 - qui
 - en

Objectifs	Description des activités	Indicateurs	Impacts attendus
<p>3-3 Encourager les femmes à assumer leurs responsabilités de parents et à promouvoir la planification familiale.</p>	<p>3-3-1 Sensibilisation des parents aux dangers des grossesses précoces et des grossesses non désirées.</p> <p>3-3-2 Promotion de la planification familiale.</p> <p>3-3-3 Promotion de la planification familiale.</p>	<p>3-3-1-1 Nombre de parents sensibilisés.</p> <p>3-3-1-2 Nombre de parents utilisant des méthodes contraceptives.</p> <p>3-3-2-1 Nombre de parents utilisant des méthodes contraceptives.</p> <p>3-3-3-1 Nombre de parents utilisant des méthodes contraceptives.</p>	<p>Recyclage.</p> <p>Formation recyclage.</p>
<p>3-4 Promouvoir la planification familiale.</p>	<p>3-4-1 Promotion de la planification familiale.</p> <p>3-4-2 Promotion de la planification familiale.</p> <p>3-4-3 Promotion de la planification familiale.</p>	<p>3-4-1-1 Nombre de personnes sensibilisées.</p> <p>3-4-1-2 Nombre de personnes utilisant des méthodes contraceptives.</p> <p>3-4-2-1 Nombre de personnes utilisant des méthodes contraceptives.</p> <p>3-4-3-1 Nombre de personnes utilisant des méthodes contraceptives.</p>	<p>Pénétration de l'expérience.</p> <p>Renforcement de l'équipe d'intervention des SDC.</p> <p>Planifier.</p>
<p>3-5 Promouvoir la planification familiale.</p>	<p>3-5-1 Promotion de la planification familiale.</p> <p>3-5-2 Promotion de la planification familiale.</p> <p>3-5-3 Promotion de la planification familiale.</p>	<p>3-5-1-1 Nombre de personnes sensibilisées.</p> <p>3-5-1-2 Nombre de personnes utilisant des méthodes contraceptives.</p> <p>3-5-2-1 Nombre de personnes utilisant des méthodes contraceptives.</p> <p>3-5-3-1 Nombre de personnes utilisant des méthodes contraceptives.</p>	<p>Renforcement de l'équipe d'intervention des SDC.</p> <p>Planifier.</p>

<p>Fa couds d'headcution.</p>	<p>Le projet, minimum d'activities sic operationnel dans les pour-affaires sanitaires pilotes.</p> <p>Levél progressif des connaissances pour rapport au viol, aux problèmes génériques féminines et au rôle de la police et présence.</p>	<p>Pénétration de l'expérience</p> <p>Intégration effective des services de PI aux soins de santé primaires.</p> <p>Poursuite de l'intégration des services.</p>	<p>Adoption et l'application effective des lois.</p>
-------------------------------	--	--	--

<p>Le projet, minimum d'activities sic operationnel dans les pour-affaires sanitaires pilotes.</p> <p>Levél progressif des connaissances pour rapport au viol, aux problèmes génériques féminines et au rôle de la police et présence.</p>	<p>Intégration effective des services de PI aux soins de santé primaires.</p> <p>Poursuite de l'intégration des services.</p> <p>Adoption et l'application effective des lois.</p>
--	--

Porter le taux de
scolarisation au delà des
60% en l'an 2000

Garantir
effectivement la
qualité d'ici à l'an
2015.

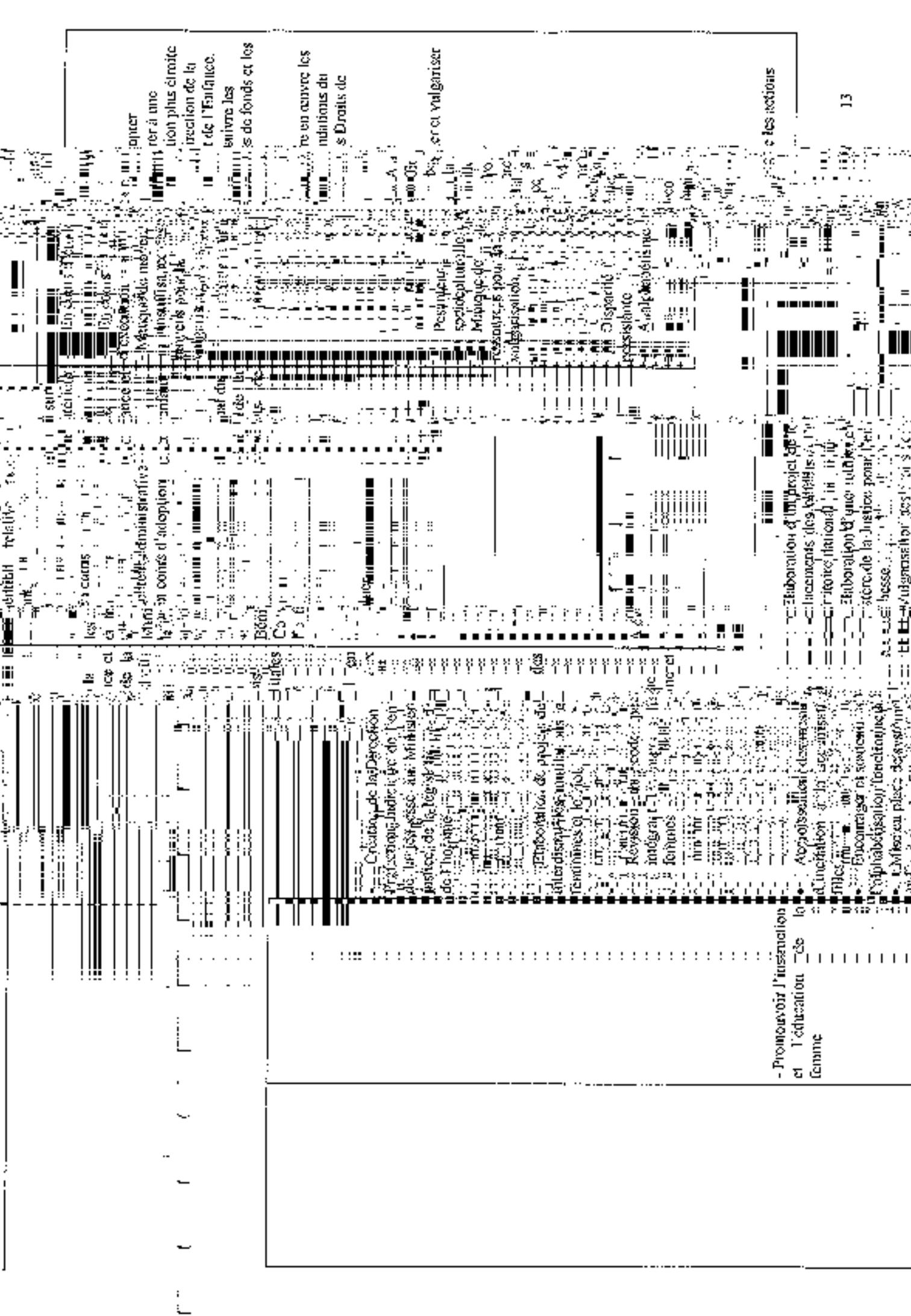
...ames
...les...ONG
...urric your

...voir à moyen et
...me l'auto-
...sur les jeunes

...ation adéquate
...entes re fournes
...l'accent sur la
...on des filles.

...es forme de
...r également
...tique
...er les mesures
...oniquement
...a scolarisation
...nfang à
...r des familles
...us démunies

<p>6. Pratiques féminales la femme au sein de la famille</p>	<p>... les efforts pour assurer la formation des femmes. ... les infrastructures en tenant compte des particularités.</p>	<p>- Amélioration rationnelle de l'offre éducative pour la construction et l'équipement de nouvelles écoles surtout les écoles secondaires des jeunes filles.</p> <p>- Identification des facteurs limitant la scolarisation des filles</p>	<p>Atteintes des filles au travail - Révision des curricula (particularités) Matières d'enseignement agricole</p> <p>- Création de quatre foyers pour les filles au Centre de formation des filles - Révision des curricula (particularités) Matières d'enseignement agricole</p>	<p>(exécution / autres mesures d'accompagnement)</p> <p>Mettre en œuvre la décentralisation</p>
--	---	---	---	---



- Promouvoir l'insurrection
et l'éducation
de la
femme

Création de la Direction

de l'Action Indépendante de l'Ép
de la jeunesse aux Ministères
de la Justice et de la Santé
de l'Éducation

Elaboration de projets de
interdisciplinaires multilatéraux
femmes et le rôle

Revision du code de
intégrer les droits des
femmes

Approuvées l'Assemblée
d'Initiation de la législation
Encourager et soutenir
l'alphabétisation fonctionnelle
l'impact plus de la femme

Elaboration d'un projet de
Changements des Statuts de
Constitution nationale
Elaboration d'un autre projet
de la Justice pour l'Ép
besse

l'admission de la femme

Administration

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'administration
en matière d'adoption
de la loi

Ensemble

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

Ensemble

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

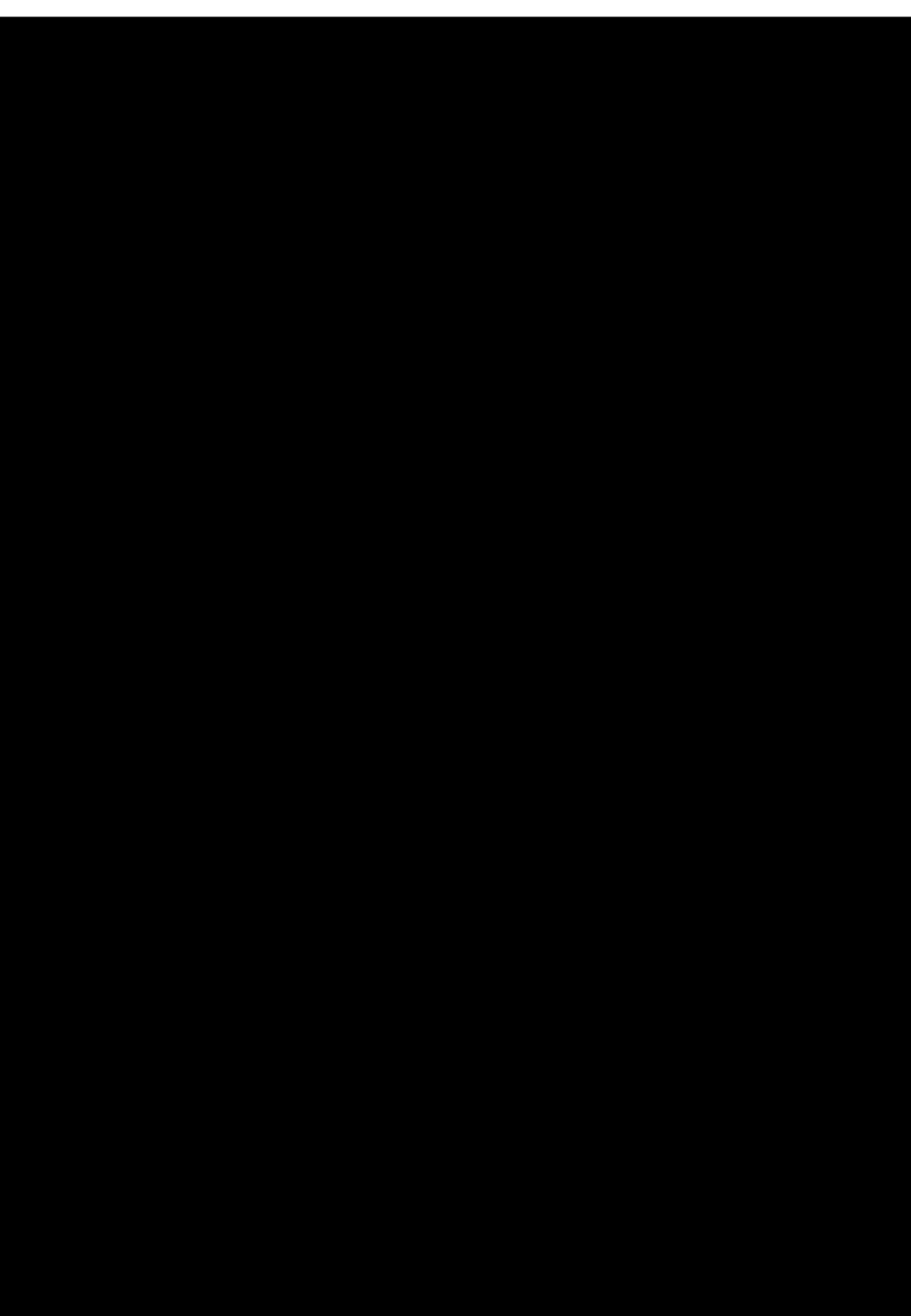
le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

le rôle de l'ensemble
en matière d'adoption
de la loi

<p>insuffisance des mesures d'accompagnement</p> <p>Rétroces des chefs d'établissement</p> <p>Points de la situation</p> <p>Insuffisance des ressources</p> <p>Manque de personnel qualifié</p> <p>Insuffisance des ressources humaines et matérielles</p>	<p>Insuffisance des mesures d'accompagnement</p> <p>Rétroces des chefs d'établissement</p> <p>Points de la situation</p> <p>Insuffisance des ressources</p> <p>Manque de personnel qualifié</p> <p>Insuffisance des ressources humaines et matérielles</p>	<p>Poursuivre les actions</p> <p>Collaboration avec la direction de la famille et de l'enfance (MPSCF)</p> <p>A vulgariser</p> <p>A adopter et vulgariser</p>
<p>Reduction du taux de chômage</p> <p>Disparité au passage de 10,1% en 1993 à 7,5% en 1996</p> <p>Amélioration de la situation des filles</p> <p>Centre de ressources pour la réinsertion des enfants et loi de danger relatif</p> <p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Reduction du taux de chômage</p> <p>Disparité au passage de 10,1% en 1993 à 7,5% en 1996</p> <p>Amélioration de la situation des filles</p> <p>Centre de ressources pour la réinsertion des enfants et loi de danger relatif</p> <p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Poursuivre les actions</p> <p>Collaboration avec la direction de la famille et de l'enfance (MPSCF)</p> <p>A vulgariser</p> <p>A adopter et vulgariser</p>
<p>Amélioration de la situation des filles</p> <p>Centre de ressources pour la réinsertion des enfants et loi de danger relatif</p> <p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Amélioration de la situation des filles</p> <p>Centre de ressources pour la réinsertion des enfants et loi de danger relatif</p> <p>Le code est disponible et appliqué</p>	<p>Poursuivre les actions</p> <p>Collaboration avec la direction de la famille et de l'enfance (MPSCF)</p> <p>A vulgariser</p> <p>A adopter et vulgariser</p>



<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement.</p>	<p>Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.</p>
<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes.</p>	<p>Retard dans la mise en œuvre des politiques de développement et de l'environnement.</p>
<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes.</p>	<p>Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.</p>
<p>Renforcer les structures (MEHU, ABE, CRDD), pour l'évaluation de l'impact des politiques de développement et de l'environnement sur les femmes.</p>	<p>Accélérer le processus de mise en œuvre de ces politiques.</p>

Commission
inter-États
commun
ville des

les peuples
région des

2010
pour
toutes les
régions

Des femmes aux

des femmes aux
sensibilisation des
pour la préservation de
à l'approche des
accidentelles.

Comité international
Ex : Les paysans, le la
collaborer et les peuples

de mesures d'urgence
enfants.
et
réfugiés en les femmes
enfants.

So' d' d' d'

1984
1985
1986
1987

Liste des participants :

Structure	N° d'ordre	Nom et prénoms
DFPEF/MPSR	01	AKODIGNA Bienvenu
RIFONGA	02	AHOUI HOUA - ANANI Pascaline
	03	AGBELLE Rabarou
	05	COMLANVI H. Marté-Odile
	06	LOUMOROU Foussehatou
	07	BOCO-ALI Agnès
	08	DIJOBENOUE Jiscy et BEHANZIN
	09	DENADI Christophe
	10	YAMADJAKO Henriette
	11	LAWIN-ORE Antoinette
	12	ALIMI Ishola Abida
	13	KODJO Eric
	14	SOTOME Félicien
	15	DOMINGO Benoît
	16	QUENUM Adiza
	17	DOSSOU-GBETE Rébecca
	18	SODJIEDO Rita
	19	TOMOLEGNON

Structure	N° d'ordre	Nom et prénoms
DFPEF/MSP	20	LIHOUAN
MIDIOHOUAN		GABIS